



Procès-Verbal Commission Régionale des COUPES

Réunion du Lundi 13 Janvier 2025

Président : M. Pierre LONGERE.

Présent(e)s : Mme Abtisssem HARIZA, M. Patrick BELISSANT, M. Jean-Pierre HERMEL.

COUPES DE FRANCE 2024-2025

MASCULINE

DOTATION COUPE DE FRANCE MASCULINE 2024-2025

TOURS	Nombre clubs qualifiés	Dotation/club	Cumul /club amateur - L2
7 ^{ème} tour	184	6 000 €	6 000 €
8 ^{ème} tour	92	12 000 €	18 000 €
32 ^{ème} F	64	25 000 €	43 000 €
16 ^{ème} F	32	40 000 €	83 000 €
8 ^{ème} F	16	50 000 €	133 000 €
¼ F	8	85 000 €	218 000 €
½ F	4	170 000 €	388 000 €
Finaliste	1	450 000 €	838 000 €
Vainqueur	1	850 000 €	1 238 000 €

FEMININE

DOTATION COUPE DE FRANCE FEMININE 2024-2025

TOURS	Nombre clubs concernés	Dotation/club	Cumul / club amateur - D2
1 ^{ème} tour	80	1 500 €	1 500 €
2 ^{ème} tour	40	2 000 €	3 000 €
16 ^{ème} F	32	3 000 €	6 500 €
8 ^{ème} F	16	5 000 €	11 500 €
¼ F	8	7 000 €	18 500 €
½ F	4	9 000 €	27 500 €
Finaliste	1	16 000 €	43 500 €
Vainqueur	1	36 000 €	63 500 €

Qualifiés au 3^{ème} Tour coupe de France Féminine :

D3 F : Clermont Foot 43

Second Ligue : Thonon Evian Gd Genève F.C.

Entrée des clubs Première Ligue : OL – ASSE

COUPES LAURAFoot 2024/2025

MASCULINE

La rencontre VOLVIC CS contre CHATAIGNERAIE CANTAL est programmée le Dimanche 19 Janvier 2025 à 14 h 30.

- 32^{èmes} de Finale : Le dimanche 9 février 2025 à 14 h 30.

Rappel important règlement :

Du 1^{er} tour jusqu'aux demi-finales incluses, en cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départagent directement par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

FEMININE

INFORMATIONS:

Déroulement :

2^{ème} tour : 19 janvier 2025 : 32 équipes soit 16 matchs. Les matchs sont visibles sur le site internet de la ligue

8^{èmes} de finale le 9 mars 2025.

¼ de finale le lundi de Pâques le 21 avril 2025

½ finales le jeudi 8 mai 2025

Finale le jeudi 29 mai 2025

L'utilisation de la FMI est obligatoire.

Rappel important règlement :

Art. 5- Calendrier et Terrains

a) Les clubs engagés dans la Coupe devront disposer d'un terrain :

- du 1^{er} tour aux quarts de finale, classé T5 ou T5 SYN avec éclairage E6 minimum.

- en demi-finale, classé T4 ou T4 SYN avec éclairage E5 minimum.

b) Les clubs ne pouvant disposer de leur terrain à la date fixée par la Commission ne peuvent remettre leur match à une autre date. Ils doivent soit jouer la veille, soit inverser la rencontre.

Un club désigné officiellement comme club recevant et ne pouvant le faire pour diverses raisons (terrain indisponible, suspension, concurrence, etc.) devra se déplacer chez l'adversaire et sera considéré comme ayant effectivement joué sur son terrain. Dans un tel cas, la Commission Régionale des Compétitions se réserve le droit de décider de la suite à donner.

Lorsqu'un match sera remis ou interrompu pour cause de terrain impraticable, il sera disputé à une autre date et sur un terrain fixé par la Commission.

c) L'horaire officiel des rencontres sera le **dimanche à 14 h 30**.

d) Les clubs ont cependant la possibilité de trouver un accord pour jouer à une autre date (y compris en semaine avec l'accord du club adverse), d'un délai de 48 heures après le tirage au sort. Lorsque le club recevant dispose d'un éclairage conforme, il pourra programmer la rencontre le samedi dans le respect de l'article 31 des Règlements Généraux de la Ligue).

COURRIERS RECUS

Moulins Izeure Foot : Remerciements pour votre invitation. Noté.

FC Bourgoin Jallieu : Invitations. Remerciements.

Vœux des clubs : Remerciements.

Le président de la commission,

Pierre LONGERE

Le secrétaire de séance,

Jean-Pierre HERMEL